Observation au compte rendu de la réunion du 4 septembre 2023 : néant

AMENAGEMENT MAIRIE – AGENCE POSTALE

Les travaux avancent correctement dans les délais demandés. Les ouvertures doivent être posées semaine 42 et le transfert des services devrait se faire courant décembre.

RENOVATION SUPERETTE

Le maintien de la superette fait parti des priorités du conseil municipal. Ce service est indispensable pour la vie de la commune et pour répondre aux besoins des habitants.

Depuis la fermeture de ce commerce en décembre 2021, le local commercial est disponible et a été mis en vente par les propriétaires en mai 2022.

La collectivité s'étant engagée dans d'autres projets importants (rénovation du bâtiment mairie-agence postale, réaménagement du foyer rural en restaurant scolaire, travaux d'assainissement Rue Rolieu) les possibilités ne lui permettent pas d'acquérir ce bien, seule. La mission de portage s'inscrit dans l'axe « Redynamisation des centres villes et bourgs » du PPI 2021-2027 de l'Etablissement public foncier de Loire atlantique.

Par délibérations en date du 7 novembre 2022 et du 6 février 2023, le conseil municipal a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique pour permettre l'acquisition du bien situé 3 rue de la Foret au prix de 60 000 € au nom de la commune.

Pour permettre la réouverture de ce commerce, des travaux de rénovation sont nécessaires et indispensables.

Des devis ont été sollicités auprès de différents artisans et corps de métier. En parallèle, des renseignements ont également été recherchés afin de voir quelles aides et subventions pouvaient être obtenues pour ce type d'opération.

Après réflexion, le changement des menuiseries, des travaux d'isolation, de remise aux normes électriques, de plomberie, peinture et sol sont à prévoir.

Le montant de ces travaux sont estimés à 150 000 € HT.

Présentation et validation par le conseil municipal du plan de financement prévisionnel présenté ci -dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	EN HT	RECETTES		MONTANT	TAUX
TRAVAUX		SUBVENTIONS - AIDES			
MACONNERIE	1 000.00 €	ETAT	DETR 2024	37 500.00 €	
MENUISERIES	20 000.00 €				25 .00%
EXTERIEURES					
MENUISERIES			Fonds Pays de		
INTERIEURES	20 000.00 €	REGION	La Loire - Investissement Communal	30 000.00€	00.000/
ISOLATION CLOISONS					20.00%
SECHES					
PLOMBERIE CHAUFFAGE	20 000.00 €				
ELECTRICITE	15 000.00 €	DEDARTEMENT	Fonds	07.500.00.6	05.00.0/
SOL	14 000.00 €	DEPARTEMENT	Communal Rural	37 500.00 €	25.00 %
PEINTURE					
TOTAL	90 000.00	Total Subventions - aides		105 000.00 €	70.00 %
	22.222.22				
Remboursement EPF	60 000.00 €	Autofinancement emprunt		45 000 00 6	20.000/
(acquisition)		Autofinancement - emprunt		45 000.00 €	30.00%
TOTAL	60 000.00 €	Total Autofinancement - emprunt		45 000.00 €	30.00 %
MONTANT GLOBAL	150 000.00 €	MONTANT GLOBAL		150 000.00 €	100 %

Les dossiers de demandes de subventions vont être déposés dès que possible (Préfecture, Région et Département) pour permettre un début des travaux si possible début 2024.

Mr le Maire est autorisé à signer les différents dossiers nécessaires à cette opération.

PROJET RESTAURANT SCOLAIRE

Le chantier avance bien et les délais sont bien respectés.

Les cloisons et les carrelages sont posés. La faïence doit être terminée cette semaine, et les enduits la semaine prochaine. Différents avenants sont nécessaires et sont présentés ci-dessous :

Avenant N°1 - Lot 1- VRD-TERRASSEMENTS- GUILLOTEAU TP

Acceptation par le conseil municipal de l'Avenant n°1 concernant le lot n°1- « VRD- Terrassements » détenu par l'entreprise GUILLOTEAU TP- La Pâquerie – La Chapelle Saint Sauveur- 44370 LOIREAUXENCE

Montant initial du marché :

Taux de TVA : 20,00 %
Montant HT : 17 994.40 €
Montant TTC : 21 593.28 €

Objet de l'Avenant : Travaux en plus-values comprenant les prestations suivantes :

- ajout d'un séparateur à graisses et suppression de tranchées
- reconfiguration de la rampe en enrobé devant et derrière et réfection d'enrobé complémentaires
- traitement complémentaire en empierrement en long de façade arrière, nettoyage et empierrement

Montant de l'Avenant n°1:

Taux de TVA: 20,00 %
Montant HT: 12 903.80 €
Montant TTC: 15 484.56 €
%d'écart introduit par l'avenant: +71.71%

Nouveau montant du marché :

Taux de TVA : 20,00 %
Montant HT : 30 898.20 €
Montant TTC : 37 077.84 €

Avenant N°1- lot 2 – Gros Œuvre - BOUCHEREAU

Acceptation par le conseil municipal de l'Avenant n°1 concernant le lot n°2- « Gros Œuvre- Maçonnerie » détenu par l'entreprise BOUCHEREAU – ZA 275, rue du Moulin-DRAIN- 49530 OREE D'ANJOU

Montant initial du marché :

Taux de TVA : 20,00 %
Montant HT : 100 897.65 €
Montant TTC : 121 077 18 €

Objet de l'Avenant :

Travaux en moins-values selon travaux non réalisés :

- étanchéité des parois enterrés, protection DELTA MS, canalisations haute température pour cuisine,
- enduit en sous-face plancher, ajustement base vie suite au prêt des locaux pour vestiaires,
- bureaux et sanitaires, drain routier tunnel, fourreaux, regard EP, caniveaux...

Travaux en plus-values pour travaux supplémentaires :

- -canalisations modification en EU simple pour cuisine.
- ouverture d'un soubassement pour trou d'homme, démolition et reprise du mur et enduit, dépose et évacuation d'un meuble évier, réalisation de carrotage

Montant de l'Avenant n°1:

Taux de TVA : 20,00 %
Montant HT : - 7 040.26 €
Montant TTC : - 8 448.31 €
%d'écart introduit par l'avenant : -6.98 %

Nouveau montant du marché :

Taux de TVA : 20,00 %
Montant HT : 93 857.39 €
Montant TTC : 112 628.87 €

Avenant N°1- lot 3 - Etanchéité- EG BOURGET

Acceptation par le conseil municipal de l'Avenant n°1 concernant le lot n°3- « Etanchéité » détenu par l'entreprise EG BOURGET – Zone de l'Aéroport- 391 rue Antoine de St Exupéry – 44150 ANCENIS

Montant initial du marché :

Taux de TVA : 20,00 %
Montant HT : 19 104.03 €
Montant TTC : 22 924.84 €

Objet de l'Avenant : Travaux en plus-values comprenant reprise tuyau de descente en zinc existant, fourniture et pose d'une sortie D200 sur toiture terrasse (y compris percement et raccord)

Montant de l'Avenant n°1:

Taux de TVA : 20,00 %
Montant HT : 525.00 €
Montant TTC : 630.00 €

%d'écart introduit par l'avenant : +2.75%

Nouveau montant du marché :

Taux de TVA : 20,00 %
Montant HT : 19 629.03 €
Montant TTC : 23 554.84 €

Avenant N°1 – Lot 11- Equipements de cuisine – QUIETALIS GRAND OUEST

Acceptation par le conseil municipal de l'Avenant n°1 concernant le lot n°11- « Equipements de cuisine » détenu par l'entreprise QUIETALIS GRAND OUEST – 9 Rue Jean Mermoz – 44980 STE LUCE SUR LOIRE

Montant initial du marché :

Taux de TVA : 20,00 %
Montant HT : 22 780.00 €
Montant TTC : 27 336.00 €

Objet de l'Avenant : Travaux en plus-values comprenant les prestations suivantes :

1 four ventilé 4 niveaux (référence : Ariana contrôle GO 4 460X330-inox-UN2 XEFT-04HS-EGDN)

Montant de l'Avenant n°1:

Taux de TVA : 20,00 %
Montant HT : 996.64 €
Montant TTC : 1195.97 €

%d'écart introduit par l'avenant : +4.38%

Nouveau montant du marché :

Taux de TVA : 20,00 %
Montant HT : 23 776.64 €
Montant TTC : 28 531.97 €

ASSAINISSEMENT – RUE ROLIEU :

Les travaux sont bientôt terminés. Les essais au niveau du poste de refoulement doivent être réalisés prochainement. Le raccordement des riverains devrait se faire début 2024.

ASSAINISSEMENT – REDEVANCE ANNEE 2024

Comme chaque année la commune peut envisager une revalorisation de la redevance assainissement recouvrée par Véolia au profit de la collectivité depuis janvier 2016 pour une durée de 12 ans.

Le conseil est donc invité à délibérer sur la revalorisation de la redevance Assainissement pour l'année 2024.

Après un rappel des redevances appliquées ces dernières années et compte tenu de la situation actuelle liée à l'inflation, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs actuellement en vigueur pour la Redevance Assainissement 2021 :

Prix au m3 d'eau consommé : 1.35 €
Forfait annuel de : 100.00 €
Forfait Rejet Eaux Usées : 154.00 € (*)

(*) : « Forfait Rejet Eaux Usées » est égal à une consommation moyenne de 40 m3 augmentée du Forfait annuel – soit : 40 m3 X 1.35 € + 100€

Le maire est autorisé à signer tous les documents administratifs correspondants en lien avec ce dossier.

Un comparatif des prix pratiqués par les communes voisines est demandé. Cette étude sera présentée lors de la prochaine revalorisation de la redevance assainissement en 2024.

TRAVAUX ECLAIRAGE – SALLES DES SPORTS ET STADE L'EVIN

Des devis ont été demandés pour le relamping de la salle des sports et du terrain de football en LED (actuellement équipé de 8 blocs 2000w sodium). Ces éléments ont été transmis au TE 44 (Territoire d'Energie Loire Atlantique) pour savoir si ces changements en éclairage LED est opportun et intéressants pour la collectivité.

Après analyse des propositions, la réponse de TE 44 est la suivante : le temps d'usage de la salle de sport et du terrain de sport, est trop faible pour rentabiliser rapidement ces opérations.

D'autre part, pour « le fonds vert », il n'y a pas d'aides directement fléchées sur des actions de relamping seules. Compte tenu de ces éléments ; le conseil municipal décide de ne pas procéder actuellement à ces réfections d'éclairage, couts importants compte tenu des capacités financières de la commune et ce n'est pas une des priorités de la collectivité.

POLLENIZ44 - LUTTE COLLECTIVE CONTE LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS (ragondins-rats musqués)

Par délibération du 25/02/2014, le conseil municipal avait décidé, dans un souci d'harmonisation, de porter la prime « captures de ragondins » à 3 €.

Afin de motiver les différents piégeurs, dans leurs missions, il convient de réévaluer cette prime à la capture.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité et dans un souci d'harmonisation avec les communes voisines :

- De porter la prime capture à 3.50 €
- Prise d'effet au 1^{er} janvier 2024

DEFIBRILLATEURS

Défibrillateur salle culturelle

Le défibrillateur situé à proximité de la salle culturelle a été remplacée le 19 septembre 2023 puisque ce dernier était hors d'usage depuis plusieurs semaines.

Opération réalisée par l'Entreprise « A Cœur Vaillant Défibrillateurs » - Cardan (33) pour un montant total de 1740.00 € TTC. Ce prix comprend le remplacement de l'armoire et du DAE, la mise en place de la signalétique, la récupération de l'ancienne armoire et de l'ancien DAE.

Le conseil approuve le remplacement du DAE réalisé rapidement pour des raisons de sécurité des administrés et des utilisateurs des salles communales.

Défibrillateur Terrain de Football « Stade l'évin » :

Le défibrillateur situé au terrain de Football - stade l'Evin fonctionne.

Le remplacement des électrodes pédiatriques et l'installation d'un kit signalétique en PVC « les 3 gestes qui sauvent » du DAE du terrain de football sont préconisés, et chiffrés à 176.40 €TTC.

Le remplacement du DAE du terrain de football s'élèverait à 1143.60 €, comprenant le DIA entièrement automatique, sacoche et kit secours, armoire intérieure, Kit signalétique et affiche gestes qui sauvent, Lifepad pour aide au massage cardiaque.

La maintenance des deux défribrillateurs est chiffré à 240.00 € par an par l'entreprise « A cœur Vaillant Défibrillateurs ».

Mr le maire informe le conseil municipal qu'un appel d'offre doit être effectué prochainement par La Communauté de Communes Chateaubriant-Derval concernant l'acquisition de défribrillateurs et leur maintenance.

Après discussion, le conseil municipal décide ? de ne pas prendre de décision concernant le DAE du terrain de football, puisque ce dernier fonctionne, et d'attendre les retours au niveau de la CCCD.

TARIFS LOGEMENTS

Suite au départ de Mr TIRMONT le 28 février 2023, le studio a été nettoyé et remis en état (travaux de peinture, parois de douche décollée, sol et meuble évier remplacé).

Pour permettre la location de ce logement, le conseil municipal est invité à revoir le loyer du studio situé 39 rue de la libération. En effet, les tarifs actuels ont été fixés par délibération le 2 juillet 2017 : 210 € pour le studio et 310 € pour l'appartement T2 (occupée depuis le 2 juillet 2017 par Mme HOUDMON).

• Studio:

Après discussion, le conseil municipal décide de louer le studio aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel : 230 €

- Provisions sur charges (eau-ordures ménagères ..) : 20 € par mois (à revoir une fois par an)

Caution: 1 mois de loyer

- Préavis : 2 mois

Appartement T2

Le conseil municipal fixe le louer de l'appartement T2 aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel: 330 €

- Provisions sur charges (eau-ordures ménagères ..) : 20 € par mois (à revoir une fois par an)

- Caution : 1 mois de loyer

- Préavis : 2 mois

- Prix prenant effet seulement auprès le départ de Mme HOUDMON, locataire du logement depuis le 2 juillet 2017.

LOCATION STUDIO

La Commune a reçu une demande de location émanant du Conseil Départemental de la Mayenne pour Monsieur Michel Fassa TINKIANO, âgé de 17 ans en apprentissage au sein de l'entreprise PHILIPPEAU COUVERTURE – 6 rue du Grand Prée – 49420 Ombrée d'Anjou

Ce jeune est domicilié à LAVAL et pour faciliter son apprentissage le Conseil Départemental lui recherche activement un logement. Après contact avec les services du Conseil Départemental, ce dernier s'engage à régler le loyer demandé ainsi que la caution. Le contrat de location serait réalisé entre la commune et le Conseil départemental de la Mayenne.

Après discussion, le conseil municipal accepte de louer le studio au Conseil Départemental de la Mayenne, pour y loger Mr Michel Fassa TINKIANO aux conditions suivantes :

- Prise d'effet : au 3 octobre 2023

- Montant du loyer : 250 € (dont 20 euros de provisions sur charges « eau, ordures ménagères... »).

- Caution: 1 mois

- Préavis : 2 mois

Le conseil autorise Mr le maire à signer les différents documents nécessaires ce dossier (contrat de location, état des lieux d'entrée .).

SALLES COMMUNALES: UTILISATION ET TARIFS

Comme annoncée à la précédente réunion de conseil, une révision des tarifs de salles communales et des règlements intérieurs pour application au 1^{er} janvier 2024 est nécessaire.

Une commission doit être mis en place pour étudier ces éléments pour la salle culturelle et le foyer rural, après la mise en service du restaurant scolaire.

Après discussion, la commission est composée des élus suivants : Mme HALLET, Mme LAMBERT et Mr NAUDIN...

Une rencontre est prévue le 17 octobre à 18 h à la mairie.

COMMISSION CADRE VIE

DECORATION DE NOEL:

Une réunion a eu lieu le 26 septembre pour étudier les décorations de noël du bourg et du sapin de la Communauté de Communes Chateaubriant – Derval (CCCD) de cette année.

Un sapin sera installé dans chaque cours d'école et décoré par les écoles.

Pour le sapin de la CCCD, la collectivité fournira à chaque enfant une boule plastique transparente à personnaliser avec son prénom et décorer en <u>blanc (polystyrène, plume, tissu, paillettes, papier...au choix)</u>. Il sera proposé également aux enfants de confectionner des décorations lors de l'accueil périscolaire.

Pour les décorations au niveau de la commune, chaque école confectionnera des paquets cadeaux, les papiers et les rubans étant fournis par la commune.

ENTRETIEN HAIE LOTISSEMENT LES JARDINS:

Il a été également abordé lors de cette réunion l'entretien d'une haie appartenant à la commune et qui borde la parcelle de 3 administrés situés dans le lotissement les Jardins.

Un administré, en particulier, se plaint régulièrement du non entretien de cette haie.

Après discussion et visite sur place, la Commission propose, pour remédier à ce problème récurrent, que les agents de la commune entretiennent la haie du coté champs et que les riverains concernés l'entretiennent de leur côté (ce qui est déjà le cas pour 2 d'entre eux). Si cette proposition est refusée, la haie sera coupée au pied.

Acceptation par le conseil municipal à l'unanimité de cette décision.

Un courrier sera envoyé prochainement dans ce sens aux administrés concernés.

SUBVENTION NAVETTE RPI:

Le bureau communautaire de La communauté de Communes Chateaubriant – Derval, réuni le 31 aout dernier, a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle afin de prendre en charge la totalité des frais d'inscription aux transport scolaire des élèves scolarisés dans le Regroupement pédagogique des communes du Petit Auverné et de st julien de Vouvantes.

Les frais d'inscriptions sont fixés par la Région des Pays de La Loire à 75 € (demi-tarif) par enfant. A cette rentrée 2023 sont inscrits 6 enfants résidant à Saint Julien de Vouvantes (hors gratuité en cas de fratrie), représentant un montant total de 450 € de frais d'inscription.

La commune procédera très prochainement au remboursement de chacune des familles concernées, après réception de leur relevé d'identité bancaire.

EGLISE - TRAVAUX CLOCHES

Lors de la visite annuelle de vérification des cloches- horloges et protection contre la foudre de l'église de la commune de saint Julien de Vouvantes réalisée par l'entreprise MACE – 22950 TREGUEUX, des travaux de préservation du beffroi sont nécessaires.

Le Beffroi dû à la vétusté est instable. Des renforcements sur le beffroi ont déjà été réalisés, des modifications de la cloche 3 (non centrée dans sa voie et inutilement rehaussée) est proposée.

De plus, les sonneries en volée des cloches de l'église sont actuellement de type « lancé franc », dû au type de jougs de suspension. L'amplitude de volée est alors importante, et donc les efforts et les moments de balancement retransmis à la charpente du beffroi le sont également.

Afin d'apporter des améliorations à l'installation de cloches de l'église de Saint Julien de Vouvantes, et solutionner les contraintes de balancement, l'entreprise MACE propose le remplacement des deux jougs de suspension « lancés francs » par la mise en place de jougs de suspension « rétrogrades » en bois et en acier.

En effet, le joug de suspension rétrograde permet de diminuer l'amplitude de volée d'une cloche, et ainsi, de diminuer les efforts et moments de balancement que subissent campanaires et la maçonnerie

Les battants des cloches 1 et 2 sont actuellement usés, et nécessitent leur remplacement, ainsi que la roue de tirage de la cloche 3, et les paliers des cloches 1 et 2.

Pour limiter les coups, et permettre la remise en service de l'installation, le remplacement des équipements de la cloche 1 actuellement en arrêt n'est pas nécessaire.

Les travaux de modernisations proposés sont les suivants :

- Mise en place de 2 jougs de suspension de type « rétrograde », permettant de réduire les efforts et les moments de balancement (ferrures de jougs en acier inoxydable);
- Remplacement des 2 battants lancés dégradés par 3 battants neufs rétrogrades;
- Mise en place de 2 roues de tirage neuves adaptées à la sonnerie rétrograde ;
- Déplacement de la cloche 3 pour optimiser les efforts sur le beffroi
- Mise en sécurité de l'armoire

Montant total des travaux chiffré à 17 000.00 € HT.

Après présentation des devis et analyse de la situation, le conseil accepte la réalisation de ces travaux afin de sécuriser l'ensemble des cloches de l'église de Saint Julien de Vouvantes et permettre le fonctionnement normal des sonneries de celles-ci.

Montant prévus au Budget primitif 2023 : article 2158- opération 226.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Invitation : diner dansant Gendarmerie de Châteaubriant (le 25 novembre 2023)
- ✓ Journée Citoyenne : le 28 octobre 2023
- ✓ Exercice PPMS départemental et Test FR ALERT : le 12 octobre 2023 de 10 h à 11 h, information sera communiquée aux administrés par le biais du site internet et Illwap.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : lundi 6 novembre 2023 à 20 h 30 mn La secrétaire de séance